

N/REF:FB/ST N° 214/2018

ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DES CONDITIONS DE
STATIONNEMENT PARKING RUE DU COMMANDANT CHARCOT

Le Maire de la Ville de SAINT-MAX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par La Métropole Du Grand Nancy domiciliée 22-24 Viaduc Kennedy à 54000 NANCY en vue d'effectuer des travaux de réparation urgente sur le parking de la rue du Commandant Charcot,

Considérant que pour exécuter ces travaux à caractère d'urgence dans des conditions optimales de sécurité il y a lieu de prendre des mesures restrictives en matière de stationnement,

ARRÊTE

ARTICLE 1°

La Métropole du Grand Nancy est autorisée à effectuer ces travaux de réparation de chaussée à compter du 31 août 2018 pour une durée probable de 1 jour.

ARTICLE 2°

Le stationnement sera interdit au droit du chantier à tout véhicule sauf à ceux nécessaire au chantier. *A partir du jeudi 30 Août 14 heures.*

ARTICLE 3°

La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par La Métropole Du Grand Nancy qui sera responsable de tout incident pouvant survenir du fait et pendant les travaux.

ARTICLE 4°

Madame la Directrice Générale des Services, Messieurs les Agents de la Force Publique, La Métropole Du Grand Nancy sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la loi pour être exécutoire.



Eric PENSALFINI,

Maire de Saint-Max,
Vice Président de la Métropole du Grand Nancy
Conseiller Départemental
du Canton de Saint-Max